

Les programmes d'actions de prévention contre les inondations



3 territoires à risque important (TRI) ont été définis en Bretagne

Contexte et enjeux

La politique nationale de prévention et de protection contre les inondations et la submersion marine vise à mettre en œuvre des plans d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) sur les territoires concernés par ces aléas afin d'y développer la culture du risque, de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens et de diminuer les impacts des aléas concernés.

122 Territoires à risque important d'inondation (TRI) ont été définis en France dont 3 en Bretagne comprenant en Finistère le secteur géographique compris entre Penmarc'h, Concarneau et Quimper qui est la zone du Finistère qui concentre le plus grand nombre d'enjeux (habitants, bâtis) exposés aux inondations et aux submersions marines.

Sur ce TRI finistérien, une stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) est déclinée par deux PAPI :

- pour le centre-ville de Quimper soumis aux risques de débordement de l'Odet, le PAPI « Odet » qui est mis en œuvre par le SIVALODET ;
- pour la zone littorale soumise aux risques de submersions marines, le PAPI « Littoral Sud Finistère », qui est coordonné par la Communauté de communes du Pays Fouesnantais (CCPF).

D'autres territoires font l'objet d'actions concertées au travers des PAPI : le PAPI Elle-Isole-Laïta, le PAPI Aulne et le PAPI Rivière de Morlaix.

Moyens mis en œuvre

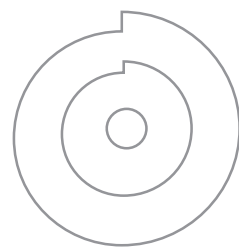
Le Conseil départemental s'est fixé quatre objectifs pour la politique de prévention des inondations et submersions marines :

- développer la culture et la connaissance du risque en améliorant l'information pour sécuriser les populations exposées aux risques d'inondations et de submersions marines ;
- favoriser la mise en place d'une gouvernance locale adaptée et le pilotage de programmes d'actions dans le domaine ;
- réduire les débordements fluviaux et maritimes (aléas) ;
- limiter la vulnérabilité des personnes et des biens (enjeux).

Le Conseil départemental a financé la SLGRI et les PAPI dans le cadre partenarial du Contrat de plan Etat-Région* 2015-2020. Il finance également des actions ponctuelles pour les collectivités menant des études et certains travaux, et réalise, sur les espaces côtiers soumis aux risques de submersions marines et dont il est propriétaire, les travaux de protection, de restauration et d'entretien nécessaires.

La politique de l'État s'inscrit dans la déclinaison de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation

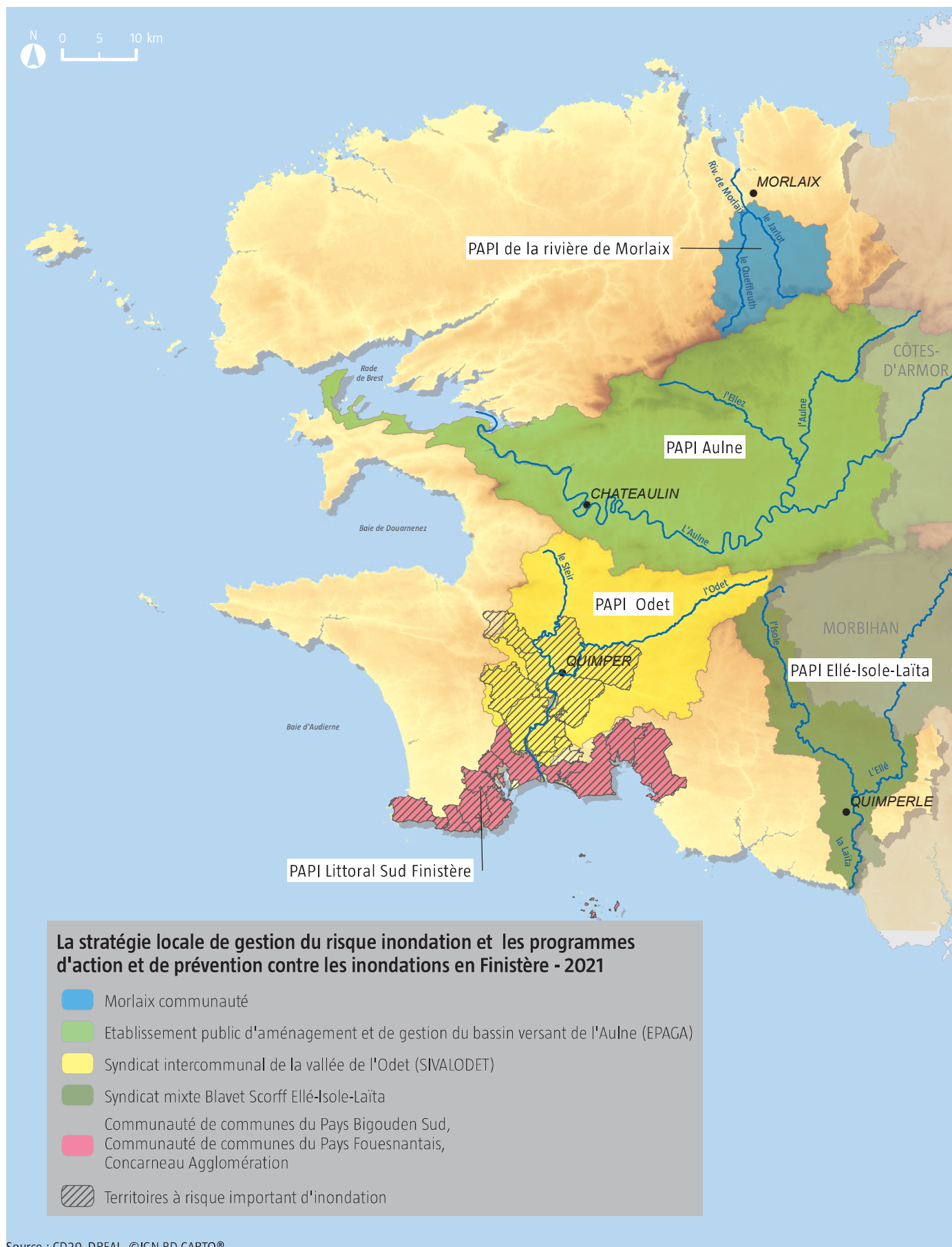
(SNGRI) et fait appel principalement au Fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit Fonds Barnier, alimenté par les primes d'assurance des particuliers et sociétés.



Quelques chiffres 2019

- Début 2017, 5 PAPI labellisés pour un montant de 14,85 M€ d'actions : Rivière de Morlaix, Aulne, Odet, Littoral Sud-Finistère et Ellé-Isole-Laïta ;
- Période 2015-2020 : 3,9 M€ prévus par le Département pour la politique de prévention des inondations et des submersions marines.

Les programmes d'action et de prévention contre les inondations (PAPI)



Source : CD29, DREAL, ©IGN BD CARTO®